



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Affiché en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Séance du 31 JANVIER 2018 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

<p><i>Nb de Membres du C.M. élus : 27</i></p> <p><i>Conseillers présents : 24</i></p> <p><i>Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)</i></p>

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à M. Mickaël EPPINGER, M. Renaud METZGER qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

1. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2018DEL_0001)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2017 (N°2018DEL_0002)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2017.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2017 (N°2018DEL_0003)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Herkommer et M. Bock) :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2017.

ADMINISTRATION GENERALE

4. Débat d'Orientation Budgétaire (N°2018DEL_0004)

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'orientations Budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Monsieur Lambert, Adjoint aux finances, présente le DOB (joint en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, en prend acte.

5. Versement du fond de concours Voirie à la CAH (N°2018DEL_0005)

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau a adopté le principe d'un fonds de concours versé par les communes membres sur les territoires desquels sont réalisées des opérations de voirie dans le cadre d'un programme annuel de voirie (hors zones d'activités), et cela, jusqu'à concurrence d'un certain montant déterminé par le diagnostic technique de la voirie.

Ce fond de concours est versé annuellement par les communes membres et calculé à partir des éléments figurant au compte administratif N-1.

Au titre de l'année 2017, la commune de Schweighouse est amenée à verser un fonds de concours d'un montant de 3 676,55 €. Cela concerne le chantier de l'entrée d'agglomération de Schweighouse sur la RD 919.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la CAH d'un montant de 3 676,55 € au titre du transfert de charges voirie 2017.**

6. Politique de subventionnement du Département du Bas-Rhin (N°2018DEL_0006)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département,
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain

- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

La commune de Schweighouse-sur-Moder dispose de plusieurs projets qui pourraient s'insérer dans les dispositifs de financement du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin,
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.**

7. Convention Apoin (N°2018DEL_0007)

La commune a recours depuis plusieurs années à l'association Apoin pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise en œuvre de la convention avec l'association Apoin,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**

URBANISME / TRAVAUX

8. Projet Cœur de ville : point d'étape n°2 (N°2018DEL_0008)

Lors du dernier Conseil Municipal du 06 décembre 2017, un point d'étape a été fait concernant le projet Cœur de ville. Il est rappelé que ce projet doit aboutir à la création d'un schéma urbain pour janvier 2018.

L'exécution de ce projet demande de nombreuses compétences et plusieurs acteurs :

- La démolition d'un certain nombre de biens et notamment démolition de l'ensemble immobilier acquis en 2017 au 9 rue des juifs et de l'ancien cinéma accolé à la mairie.
- La mise en œuvre d'un concours d'architecture pour la rénovation de la mairie (seconde tranche) et la création du parvis de la mairie. Ce concours devra aboutir à des travaux de bâtiment et VRD (voirie et réseaux divers) à compter du début de l'année 2019.
- Des travaux de voirie portés tant par la Communauté d'agglomération de Haguenau que la commune autour du secteur de l'école maternelle et primaire, afin que les espaces publics de ce secteur soient prêts à accueillir dans les meilleures conditions possibles le trafic lié aux écoles et au périscolaire. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera réalisée avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour la mise en œuvre des principes du schéma urbain.

Une phase de concertation avec la population, sur les espaces publics, a eu lieu les 15, 20 et 21 janvier 2018, afin de recueillir l'avis de la population et de présenter le projet.

Ce projet sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal.

L'exécution des principes urbains de ce schéma vont se faire en 4 temps :

- La démolition des bâtiments dont les emprises sont nécessaires à la conduite des principes du schéma urbain en 2018.
- L'espace public autour du secteur des écoles sera travaillé dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération de Haguenau. Les travaux seront réalisés en grande partie pour la rentrée scolaire 2018/2019.
- L'espace public autour de la mairie sera travaillé dans le cadre d'un concours d'architecture, qui prendra aussi en compte l'extension de la mairie. Le programme des travaux sera détaillé lors de la prochaine séance du conseil municipal en mars 2018. L'objectif est de faire ces travaux en 2019.
- Une dernière composante de l'espace public, du côté de la place du Maire Wendling, sera prise en compte dans le cadre du concours d'architecture mais ne sera réalisé qu'après 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Acker) :

- **APPROUVE** le phasage des travaux tel que présenté ci-dessus et notamment la démolition de l'ensemble immobilier acquis en 2017 au 09 rue des Juifs et de l'ancien cinéma accolé à la mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette opération et notamment les autorisations d'urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération de Haguenau afin de lancer les études et travaux de voirie et d'espace public sur le secteur des écoles,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires au budget et dans le cadre du Plan pluriannuel des investissements.

9. Aménagement du terrain de foot annexe (N°2018DEL_0009)

Le patrimoine sportif municipal et notamment footballistique doit faire face à l'accroissement continu ces dernières années du nombre de pratiquants. La Ville souhaite mettre à disposition des clubs des outils modernes, performants, et répondant bien évidemment à de réels besoins. C'est ce qui a été fait à Schweighouse, dans le domaine du foot qui dispose d'un club-house, d'un terrain d'honneur et d'un terrain d'entraînement.

Le terrain d'entraînement a fait l'objet d'une mise à niveau en 2009. Or il se trouve que depuis plusieurs années, le coût d'entretien ne cesse d'augmenter. La commune est confrontée un phénomène d'étouffement de la surface en partie due à la stagnation de l'eau sur la surface de jeu. Ce phénomène est particulièrement marqué cette année, au point qu'il a fallu diligenter une expertise afin de comprendre ce qu'il se passe.

Les résultats de cette expertise, menée par le cabinet Novarea sont les suivants :

- *« Le terrain en gazon naturel diagnostiqué présente des dysfonctionnements en surface relatifs au couvert végétal/substrat de placage, et en profondeur liés au vieillissement général du réseau de drainage.*
- *Ces anomalies :*
 - *Entravent la libre circulation des eaux gravitaires dans les différents horizons du terrain,*
 - *Complicent la tenue du couvert végétal en période de jeu,*
 - *Perturbent sa maintenance et son exploitation notamment en période dite défavorable (automne/hiver). »*

Un devis pour la réfection des dysfonctionnements a été réalisé par l'entreprise et se chiffre à 238 080,00 € TTC.

Au vu de ce qui précède, il est donc envisagé la transformation du terrain d'entraînement en terrain synthétique afin notamment :

- De maintenir l'offre quantitative en termes de terrains et d'améliorer l'offre qualitative sur la commune en matière de football tant pour la pratique des jeunes footballeurs en période de formation que pour les adultes,
- De trouver une solution, à une sollicitation trop forte du terrain en herbe

La transformation du terrain d'entraînement en un terrain synthétique ne se limitera pas à la modification de la surface du jeu mais intégrera également quelques aménagements des abords et un recalage du terrain par rapport au club-house.

Le programme de l'opération consisterait à procéder aux aménagements suivants :

- Réalisation d'un terrain de football avec pour dimension de l'aire de jeu 105 x 68 m ;
- Installation d'un éclairage sportif d'un niveau d'éclairage homologué permettant d'optimiser les plages d'utilisation ;
- Réalisation d'une allée périphérique en revêtement minéral pour la maintenance du terrain et de l'éclairage ;
- Mise en place du matériel sportif annexe (clôtures et pare-ballons, divers) ;

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 850 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 23 voix pour et 4 abstentions (Mme Fève, M. Logel, Mme Ertz et Mme Seel) :

- **APPROUVE le principe d'aménagement d'un terrain synthétique sur le complexe sportif de Schweighouse, à la place du terrain d'entraînement en herbe**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès, du Département, de l'Etat, de la Fédération Française de football et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et de signer les éventuelles conventions à intervenir,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.**

10. Vente d'un terrain côté cimetière (N°2018DEL_0010)

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 19/09/2016 permet la concrétisation d'un projet d'aménagement urbain situé le long de la rd 919 rue du Faubourg en entrée d'agglomération, à côté du cimetière.

La société Alpha Aménagement a fait une offre de viabilisation et de vente de terrains à bâtir.

Elle souhaite réaliser la viabilisation de parcelles à bâtir selon les surfaces suivantes :

- Parcelle 1 section 45 lieu-dit Waeldel d'une superficie de 47.34 ares en zone UA

La société Alpha Aménagement assurera la maîtrise d'ouvrage d'un projet de lotissement en une seule tranche.

La surface totale des parcelles du projet est de 47.34 ares, de sorte que l'offre de la société « Alpha Aménagement » s'élève à un montant de 260 370.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 21 voix pour et 6 contre (M. Bock, M. Acker, Mme Fève, M. Logel, Mme Ertz et Mme Seel) :

- **APPROUVE la vente des parcelles susmentionnées, d'une superficie totale de 47.34 ares à la société « Alpha Aménagement » ou tout autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,**
- **FIXE le prix de vente à 260 370.00 € TTC,**
- **PREND acte que les frais d'établissement des actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de ventes et toutes les pièces y afférentes.**

11. Echange de parcelles entre la commune de Schweighouse et Monsieur Serge Ott (N°2018DEL_0011)

Dans le cadre du projet porté par le Syndicat Départemental d'Eau et d'Assainissement du Bas-Rhin pour la lutte contre les coulées de boues, il nous est demandé de procéder à l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de bassins de rétention des eaux boueuses.

Monsieur le Maire souhaite faire un échange de parcelles entre Monsieur Serge Ott et la commune de Schweighouse-sur-Moder, selon les modalités suivantes :

- Monsieur Serge Ott céderait à titre d'échange à la commune une partie des parcelles cadastrées section 18 n°53, 57 et 58 pour une contenance totale de 3 ares 93 au lieudit Kleine Weihersmatt.
- En contrepartie, la commune céderait à titre d'échange à Monsieur Serge Ott une partie de la parcelle cadastrée section 18 n° 66, pour une contenance de 3 ares 93 au lieudit Kleine Weihersmatt.

Du fait il n'y a pas de soulte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'échanger ces parcelles référencées ci-dessus,**
- **DIT que cet échange se fait sans soulte, les frais de notaire étant à la charge de la commune de Schweighouse sur Moder**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.**

12. Achat d'une parcelle appartenant à Monsieur Jean-Jacques Gross succession de Madame Nast (N°2018DEL_0012)

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de Monsieur Jean-Jacques Gross qui désire vendre à la commune de Schweighouse-sur-Moder une parcelle située sur le ban de la commune référencée section 17 parcelle 64 lieu-dit Batzendorferberg d'une contenance de 19 ares 09.

Après intervention de notre technicien forestier l'estimation de cette parcelle est de 1 799,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acheter cette parcelle au prix de 1 799,00 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.**

13.47 route d'Ohlungen : précisions concernant la vente (N°2018DEL_0013)

La commune a décidé de vendre un bien situé au 47 rue d'Ohlungen, parcelle sur bâtie cadastrée section 5 n°139/57 d'une superficie de 16.98 ares par délibération du 17 mai 2017.

Dans le cadre de la vente, une condition a été modifiée, qui doit être soumise au vote du Conseil Municipal, afin de la retrouver dans l'acte de vente.

Il s'agit d'une précision sur la qualité de l'acheteur : l'offre d'achat de ce terrain a été faite par la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace de Strasbourg (CIPA). L'acte de vente sera réalisé au profit de la société dénommée "PROCIVIS HABITAT ALSACE", société civile immobilière de construction vente, dont le siège social est à STRASBOURG (67000) 11 rue du Marais Vert.

Par ailleurs, dans le cadre de cette vente, il convient de modifier l'inscription de rente viagère appartenant à Monsieur Zinck, qui grève actuellement la parcelle section 5 n°139/57.

Il est ici précisé que la rente viagère restera à la charge de la Commune. En garantie du paiement de la rente viagère à Monsieur Zinck, les inscriptions suivantes ont été prises au livre foncier :

- Droit à la résolution, au profit de Igor ZINCK, né le 6 octobre 1958 à HAGUENAU, avec effet à compter du 16/11/2009 au 16/11/2019, conformément à l'acte du 16 novembre 2009.
- Prestation foncière en garantie du paiement d'une rente viagère, au profit de Igor ZINCK, né le 6 octobre 1958 à HAGUENAU, conformément à l'acte du 16 novembre 2009.
- Privilège du vendeur, pour la somme de 3.700,20 euros, les frais et accessoires pour 740,00 € au profit de Igor ZINCK, né le 6 octobre 1958 à HAGUENAU, avec effet au 16 novembre 2019, conformément à l'acte du 16 novembre 2009.

En contrepartie de la mainlevée de ces inscriptions par Monsieur Igor ZINCK, il sera proposé :

- De transférer l'inscription de prestation foncière sur la parcelle cadastrée section n°21 – parcelle 488 – 88 Route d'Ohlungen, et de l'inscrire au livre foncier pour une durée de 10 ans,
- D'inscrire une hypothèque conventionnelle, les frais et accessoires au taux de 20 %, au profit de Monsieur Igor ZINCK, en garantie du paiement de la rente viagère sur la parcelle cadastrée section n21 – parcelle 488 – 88 Route d'Ohlungen, et de l'inscrire au livre foncier pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les présentes dispositions, sachant que toutes les autres dispositions présentes dans la délibération du 17 mai 2017 restent inchangées.**
- **CHARGE Maître Adolff, notaire à Soultz sous Forêt de la rédaction de ces actes**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

14. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Schroll (N°2018DEL_0014)

Par arrêté du 12 janvier 2018, Monsieur le Préfet de la Région Grand Est a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCHROLL.

Celle-ci porte sur l'extension d'une plate-forme de transit, tri et regroupement de déchets à Haguenau. L'enquête publique aura lieu du 2 février 2018 au 16 février 2018.

L'article 9 de l'arrêté prévoit que dès l'ouverture de l'enquête, les communes de Haguenau et de Schweighouse sur Moder sont appelées à donner leur avis sur la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable à cette extension.**

SUBVENTIONS

15. Subvention FNACA (N°2018DEL_0015)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accorder une subvention de 100 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc & Tunisie – section cantonale de Haguenau.**

Affiché le 06/02/2018

**Le Maire,
Philippe SPECHT**

